



Département du Morbihan  
Arrondissement de Pontivy  
Canton de Moréac

Commune de Moréac

**ARRETÉ DU MAIRE  
N° 2024-467**

**AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE**

**DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie**

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 11 octobre 2024 par Monsieur Brionne Guy, dirigeant de l'association GM Organisation, domicilié 9 Rue du Presbytère à Guénin (56150)

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Monsieur Brionne Guy est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 2 novembre 2024 de 20h00 à 1h00 (le dimanche 3 novembre), à l'occasion de la soirée dansante Disco 80/90/2000 à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 14 octobre 2024

Pour Le Maire,



Pour le maire et par délégation,  
L'Adjoint chargé de l'Urbanisme,  
Franck LORIC